Citoyenneté et Empire à Rome du Ier au IIIe siècle de notre ère - Séquence complète.

Proposition de séquence complète sur la question deux du thème deux « l'invention de la citoyenneté dans le monde antique » en Seconde. Cette séquence prend notamment appui sur des inscriptions découvertes à Poitiers et est l'occasion de faire découvrir aux élèves des documents historiques dont ils ont peu l'habitude.

→ Les instructions officielles et leur commentaire:

Cette séquence est inscrite dans le thème deux du programme de Seconde« L'invention de la citoyenneté dans le monde antique » auquel le Bulletin officiel impose de passer sept à huit heures. Ce thème est composé de deux questions obligatoires. La première est intitulée «citoyenneté et démocratie à Athènes (V^{e}-IVe siècle av. J-C.). La question deux qui nous concerne « citoyenneté et empire à Rome (Ier- IIIe siècle) » est donc à étudier dans un deuxième temps. En fonction du temps consacré à l'étude de la citoyenneté et de la démocratie athénienne, trois ou quatre heures, il est possible d'allouer un volume horaire de trois à quatre heures à la question d'histoire romaine. Nous avons pris le parti de conduire ce travail sur une base de quatre heures. On peut envisager d'alléger ce travail et de le conduire sur trois heures. De plus une heure est dévolue à l'évaluation de fin de séquence qui peut porter sur les deux questions.

Le bulletin officiel donne deux axes de mise en œuvre :

- L'extension de la citoyenneté à la Gaule romaine : la Table claudienne ;

- L'extension de la citoyenneté à l'ensemble de l'empire : l'édit de Caracalla.

La fiche ressource pour cette question est consultable sur le site d'Eduscol à l'adresse http://eduscol.education.fr/pid23208-cid52286/ressources-pour-la-classe-de-seconde.html. Elle fournit des renseignements complémentaires précieux quant aux problématiques, les démarches et les pièges à éviter concernant cette question.

Nous pouvons relever dans cette fiche :

*** des objectifs :**

-comprendre la différence de sens, de signification et de contenu entre la citoyenneté athénienne et romaine du haut - empire. Ces différences sont le produit d'une histoire, d'un régime politique, d'un cadre territorial et démographique, totalement incomparables.

-comprendre que la romanisation juridique a permis, au même titre que la diffusion de la romanité, de structurer l'empire et de le faire durer.

-comprendre que la diffusion de la citoyenneté romaine a été progressive avant son octroi à tous les pérégrins de l'empire en 212. Il convient donc d'expliquer pourquoi cette extension fut mesurée en donnant certains des mécanismes d'acquisition de la citoyenneté.

Le programme et le document d'accompagnement imposent l'étude de la Table claudienne à propos de la diffusion de la citoyenneté. Il faut rappeler que le *senatus – consulte* de Claude concerne «la

fleur des cités et municipes» gaulois ; autrement dit, c'est une faveur accordée à des individus qui possèdent déjà la citoyenneté et une fortune suffisante (un million de sesterces) pour être revêtus du laticlave et entrer au Sénat. La mesure de Claude en revanche fait davantage sens si on garde à l'esprit que la citoyenneté romaine est une dignité « à plusieurs vitesses » : Claude veut promouvoir les élites d'origine gauloise pour accélérer l'intégration et la cohésion de ces provinces dans l'empire. En autorisant l'accès au Sénat à des familles romaines d'origine gauloise, il leur donne la possibilité d'accéder aux plus hautes fonctions de l'empire et de participer à son gouvernement. On peut donc résoudre le paradoxe à propos de l'étude de la Table claudienne si on comprend que la décision de Claude a eu des répercussions sur les autres catégories d'individus : les Trois – Gaules mieux intégrées grâce à ses sénateurs a vu le nombre de ses citoyens romains progresser.

-comprendre la signification précise de la citoyenneté romaine : un statut social et juridique auquel sont liés des privilèges. C'est une dignité pour un individu qui va en montrer les marques de manière ostensible. Il s'agit d'une citoyenneté à plusieurs vitesses conditionnée par la naissance et le niveau de fortune mais aussi par des mérites remarqués par les autorités romaines.

-le document d'accompagnement signale que les citoyens participent très peu au gouvernement de l'empire, le prince confisquant de plus en plus le pouvoir. En pratique depuis la fin de la république les comices (assemblées électorales) de citoyens ne sont plus réunies que pour la forme. Les seuls citoyens jouent encore un rôle politique sont les sénateurs et les soldats (une grande partie des cadres de l'armée sont des sénateurs). Les membres de la haute - assemblée entendent que l'empereur respecte leur liberté. Les empereurs trop hostiles au Sénat risquent le complot et la mort. Une lutte de pouvoir existe entre l'empereur et le sénat. Le plèbe romaine est aussi à conquérir et fait pression sur le pouvoir[1]. Des empereurs restés dans l'historiographie romaine comme tyranniques, car hostiles au sénat, disparaissent de mort violente : Caligula – Néron – Domitien - Commode…

-comprendre que la diffusion de la citoyenneté va de pair avec l'autre volet du processus de romanisation : la propagation de la civilisation romaine qui permet d'intégrer les populations de ce vaste empire et de lui donner une cohésion.

***Quelques « pièges » à éviter :**

− « Effectuer des **projections anachroniques** vers d'autres époques historiques, par exemple la République romaine, ou la période contemporaine » : il est effectivement difficile de comparer ce qui n'est l'est pas ! La citoyenneté romaine du début de l'empire jusqu'à l'édit de Caracalla possède un sens et un contenu difficilement transposables.

− « **Se perdre dans les différents statuts juridiques des cités ou provinces romaines** : il s'agit en effet d'un large éventail de situations qui tiennent aux héritages historiques et aux particularités locales. Ainsi, la pratique de la double citoyenneté s'est développée, permettant d'appartenir à la fois à une structure locale et à la cité romaine».

Il est nécessaire d'aborder en cours l'essentiel pour ne pas perdre les élèves. On peut évoquer deux statuts juridiques de cités : celui des colonies et celui des municipes sans entrer dans les détails. De nombreux débats d'ailleurs existent entre les historiens quant aux statuts des cités de l'empire, **en**

[1] Veyne P., *Le pain et le cirque. Sociologie d'un pluralisme politique*, Paris, 1976, p.671 -683.

particulier dans les Trois – Gaules car les sources sont lacunaires et laconiques : ainsi la question de la date de l'octroi du droit latin est posée pour les cités gauloises. Certains historiens postulent que la Gaule, à l'instar des provinces ibériques, l'ait obtenu dès la dynastie des Flaviens (69-96 ap. J-C)[2].

− «**Tenter de raconter l'évolution politique de l'empire** au cours de la période en essayant d'étudier toutes les réformes et évolutions du statut de citoyen ». La séquence est centrée sur la citoyenneté et non pas sur le régime politique du principat. Il faudra cependant évoquer avec les élèves la nature du régime, condition essentielle à la bonne compréhension de la valeur accordée à la citoyenneté et aux dignités du citoyen.

− « Se contenter d'étudier les deux documents (table claudienne et édit de Caracalla) sans les contextualiser ». Cela semble logique.

***Supports d'étude :**

L'étude d'extraits de la Table claudienne est impérative tout comme celle de l'édit de Caracalla.

En outre, il nous semble essentiel de retenir dans le corpus documentaire la Table de Banasa. En effet celle – ci montre à quel point l'accès à la citoyenneté était réglementé par les empereurs : c'est en conseil impérial que se prenait la décision d'accorder ou non la citoyenneté à des individus remarqués par les autorités romaines dans les cités de provinces. De plus la date de la Table, 177, est de peu antérieure à la constitution antoninienne, ce qui a fait penser à François Jacques que l'édit de l'empereur Caracalla fut une véritable « révolution »[3].

On peut faire appel aux inscriptions et aux historiens romains pour comprendre la conception, signification, le contenu et les modalités d'acquisition de la citoyenneté. Il est possible d'aller « piocher » dans les inscriptions locales. Nous avons pris le parti d'étudier deux inscriptions découvertes à Poitiers. Les deux textes qu'ils portent et les personnages qu'ils mentionnent sont d'une extrême importance non seulement pour l'histoire de *lemonum Pictonum*, mais également dans le cadre plus large de celle des Trois – Gaules. L'inscription concernant Marcus Sedatius Severianus est un parfait exemple de la politique de promotion sociale dont a bénéficié la famille d'origine pictonne, les *Sedatii*. Severianus est parvenu aux plus hautes fonctions de l'empire : il fut consul et occupa une magistrature post – consulaire en Cappadoce au cours de laquelle il mourut[4].

L'étude de la vie dans une cité romaine, de préférence en Gaule, peut être conduite à partir des exemples locaux comme Poitiers ou Saintes. Le cas de Lyon nous également très intéressant car en tant que capitale de la Gaule chevelue, elle accueillait le sanctuaire fédéral des Trois Gaules dédié à Rome et à Auguste et qui permettait d'irradier à partir de ce centre l'autorité et la civilisation romaine à toute la Gaule. Des inscriptions importantes sont conservées, des preuves notamment d'actes d'évergétisme. Nous avons pris le parti de développer cette étude dans notre séquence. On

---

[2] Chastagnol A., *la Gaule romaine et le droit latin*, Lyon, 1995, en particulier p. 181 – 190.

[3] Jacques Fr., Scheid Jh., *Rome et l'intégration de l'empire 44 av. J.-C. – 260 ap. J.-C. Les structures de l'empire romain*, t. 1, Paris, 1990, p. 281.

[4] L'inscription en l'honneur du sénateur *Severianus*, trente ans après, *Revue historique du centre – ouest*, t. VI, 2007, p. 231 - 264 ; ce personnage est connu par quatorze inscriptions disséminées à travers l'empire et de nombreuses sources littéraires. Il se suicide après sa défaite contre les Parthes en 162. Lucien de Samosate (*Alexandre ou le faux prophète*, 26-27) entache sa mémoire en mettant en doute ses capacités et en ridiculisant cet *« imbécile de Gaulois* ».

pourra compléter le dossier documentaire par un plan de la ville sous l'empire, la description de la colonie par Strabon, des photographies, des mosaïques, bas-reliefs…Cette étude se fait en lien avec l'histoire des Arts.

Des sculptures et des inscriptions semblent être opportunes pour montrer la motivation des habitants à s'afficher romains : port de la toge, pratique du latin, port des *tria nomina*…

→cadre de l'activité :

- en classe avec vidéoprojecteur ;

-prolongement possible au musée Sainte – Croix de Poitiers ou dans la ville et les musées de Saintes.

→Objectifs :

1 : comprendre la notion de citoyenneté romaine durant le haut empire, du Ier siècle à l'édit de Caracalla : analyser la conception et la signification de la citoyenneté à la fois pour les habitants de l'empire et pour le pouvoir romain ; comprendre le contenu et les modalités d'obtention de la citoyenneté.

2 : par conséquent, comprendre les différences entre la citoyenneté athénienne et romaine.

3 : comprendre que la signification de la citoyenneté romaine évolue entre le Ier et le IIIe siècle au gré de sa diffusion mesurée ; évaluer à quel rythme et pour quelles raisons les empereurs ont distribué la citoyenneté.

4 : comprendre que la citoyenneté romaine est une citoyenneté inégalitaire.

5 : comprendre que la romanisation juridique s'accompagne de la diffusion de la civilisation romaine pour étendre la romanité.

→Capacités/méthodes (elles seront reprécisées lors des activités des élèves au long de la démarche).

I - Maîtriser des repères chronologiques et spatiaux.

1°) Identifier et localiser :

-Nommer et périodiser les continuités et les ruptures chronologiques ;

-Situer et caractériser une date dans un contexte chronologique ;

-nommer et localiser un lieu dans un espace géographique.

2) Changer les échelles et mettre en relation :

-Situer un événement dans le temps long ;

- Mettre en relation des faits ou événements de nature, de période, de localisation spatiale différentes (approches diachronique et synchronique) ;

II - Maîtriser des outils et méthodes spécifiques.

1°) Exploiter et confronter des informations :

- Identifier un document, en particulier des documents historiques peu familiers pour les élèves : les inscriptions, la mosaïque, la statuaire…

-Prélever, hiérarchiser et confronter des informations d'un document ou d'un corpus ;

-Cerner le sens général d'un document ou d'un corpus ;

2) Organiser et synthétiser des informations :

- décrire et mettre en récit une situation historique

- Réaliser un schéma fléché ;

- Rédiger un texte construit et argumenté en utilisant le vocabulaire historique spécifique ;

- Lire un document et exprimer oralement ou par écrit les idées clés, les parties ou les composantes essentielles.

III - Maîtriser des méthodes de travail personnel

1) Développer son expression personnelle et son sens critique :

- Développer un discours oral ou écrit construit et argumenté ;

-Participer à la progression du cours en intervenant à la demande du professeur ou en sollicitant des éclairages ou des explications ;

2) Préparer et organiser son travail de manière autonome

-prendre des notes, faire des fiches de révision, mémoriser les cours (plans, notions et idées clés, faits essentiels, repères chronologiques et spatiaux, documents patrimoniaux)

- mener à bien une recherche individuelle ou au sein d'un groupe ; prendre part à une production collective

→Fiche présentation du cours : jointe.

→conduite de la séquence : fiche jointe.

→prolongement de la séquence :

Pour prolonger la séquence, il est possible d'organiser une sortie pédagogique au musée Sainte – Croix à Poitiers où se trouvent, parmi la riche collection archéologique d'époque gallo – romaine, les inscriptions étudiées en cours. Les élèves pourront y voir *in situ* les documents historiques ; le professeur pourra demander aux élèves de réinvestir les notions acquises et donner des informations complémentaires à celles abordées en classe. Cette visite peut apporter encore plus de sens à la séquence et permettra de travailler grâce aux inscriptions et objets du musée sur la romanisation de la *civitas Lemonum Pictonum*.

Cette sortie a été réalisée par des élèves du Lycée Aliénor d'Aquitaine et par l'équipe en charge de l'enseignement d'exploration « littérature et société » dont l'un des objectifs est la découverte des lieux variés de production culturelle.

Site du musée Sainte – Croix : http://www.musees-poitiers.org/saintecroix.htm

→bibliographie indicative :

*sur la citoyenneté, le statut des individus et des communautés :

-Jacques Fr., Scheid Jh., *Rome et l'intégration de l'empire 44 av. J.-C. – 260 ap. J.-C. Les structures de l'empire romain*, t. 1, Paris, 1990.

Ouvrage qui reste fondamental : on pourra lire en particulier le chapitre VI rédigé par François Jacques pour une mise au point synthétique sur les statuts des personnes et des communautés, p. 209-289.

*Sur le discours de Claude :

Chastagnol A., *le Sénat romain à l'époque impériale. Recherches sur la composition de l'Assemblée et du statut de ses membres*, 2ème éd., Paris, 2004.

Le chapitre VII, pages 79 – 96, est consacré à l'étude de la Table claudienne de Lyon.

Devrecker Jh., Claude et le sénat : signification et portée de *l'oratio claudiana*, *in* Burnand Y., Le Bohec Y., Martin J-P, *dir.*, *Claude de Lyon, empereur romain*, Actes du colloque Paris-Nancy-Lyon novembre 1992, Paris, 1998, p. 129 – 135.

*Sur l'édit de Caracalla :

Bonnet C., Lançon B., *L'empire romain de 192 à 325. Du haut –Empire à l'antiquité tardive*, Paris, 1997.

Ouvrage qui recueille des documents commentés. Les pages 72 à 77 sont consacrés à l'édit de Caracalla et à son analyse.

*Sur les Trois- Gaules :

Goudineau Ch., *Regards sur la Gaule*, Paris, 1998.

Ouvrage très stimulant. On pourra lire en particulier le chapitre III sur la Gaule romaine du haut – empire, p. 203-287. Il convient de relever que de belles photographies de documents figurent dans ce chapitre. Les pages concernant le Trois – gaules, p. 228 – 246, constituent une bonne synthèse de la situation administrative, des statuts juridiques et du processus de romanisation des provinces gauloises.

*Sur l'histoire de *Lemonum pictonum* et ses inscriptions :

On pourra lire à profit certains travaux de Jean Hiernard, professeur à l'université de Poitiers et érudit local. Citons parmi beaucoup :

-Sa contribution sur la ville antique dans Favreau R. dir*., Histoire de Poitiers*, Toulouse, 1985, p. 21-67 ; en particulier pages 52 – 55 à propos des inscriptions de Marcus Sedatius Severianus et Censorius Paullus.

-L'inscription en l'honneur du sénateur *Severianus*, trente ans après, *Revue historique du centre – ouest*, t. VI, 2007, p. 231 - 264. L'auteur dans cet article fait le point sur le « dossie »r de ce sénateur picton et réexamine l'inscription découverte à Poitiers.

Pour Saintes, on peut travailler à partir de la thèse de Louis Maurin, *Saintes antique des origines à la fin du VI*[e] *siècle*, Saintes, 1978, très accessible et consignant de nombreux documents.

Je tiens à remercier Jean Hiernard, professeur d'histoire ancienne à l'Université de Poitiers, pour le savoir qu'il m'a transmis au sujet de la lecture, de l'analyse et de l'interprétation des inscriptions présentées dans ce travail et de l'histoire de la romanisation des Trois Gaules et des Deux Germanies.

Vous pouvez adresser vos critiques, renseignements complémentaires ou me demander certaines ressources à mon adresse académique : rémy.bourgaud@ac-poitiers.fr

Rémy Bourgaud, professeur au lycée Aliénor d'Aquitaine, Poitiers.